

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 9 juillet 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 9 juillet 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[9 juillet 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin remercie Favre de son intervention officieuse pour dissiper le malentendu apparu entre Versigny et Godin et lui annonce qu'il a versé à ce dernier la somme maximale suggérée par Favre. Il lui rend compte de l'audience de comparution : le tribunal a confronté les interprétations que Godin et Esther Lemaitre ont fait de lettres écrites par Godin à sa femme ; le tribunal examine l'authenticité des copies de lettres produites par sa femme et les invraisemblances qu'elles contiennent ; à la fin de l'audience, le président a reproché à Esther Lemaire d'avoir écrit une lettre insolente et injurieuse au tribunal, mettant en doute sa partialité ; Ether Lemaire a avoué qu'elle n'avait fait que signer la lettre ; le procureur impérial a demandé la reprise de l'audience le jeudi 21 juillet 1864.

NotesJules Favre répond à la lettre de Godin par une lettre du 11 juillet 1864 conservée au Cnam dans la correspondance passive de Godin (FG 13 2 B, 13-14) ; Jules Favre l'autorise à écrire au procureur impérial de Vervins et le remercie

d'avoir suivi ses indications concernant Versigny.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 4 p. (239r, 240r, 241v, 242r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023
